

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de Juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, et Mme MAIGRON Agnès adjoints, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme FABRE Nathalie, Mme FOURNET Claudine et Mme VILLARD Milène.

Absents excusés : M. GUILLEMIN Alban, M. ROSE Hermand, M. TOULOUSE Thierry, M. VIDAL Vincent, Mme Juliette OLIVIER, et Mme Emmanuelle MARTIN.

Procurations : M. GUILLEMIN Alban a donné procuration à M. PAUL André, M. ROSE Hermand à Mme ANJOLRAS Huguette, M. TOULOUSE Thierry à M. DURAND Jean, M. VIDAL Vincent à Mme LEPVRIER Isabelle et Mme Juliette OLIVIER à Mme VILLARD Milène.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2024 - 036 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AUTORISEES PAR LA LOI (ART.L.2122-22 DU CGCT) :

La commune n'usera pas de son droit de préemption lors de la vente à :

- Monsieur Gautier MAYENCON, domicilié à Saint Maurice d'Ardèche 07200 au N° 435 chemin de Mioulas, par l'office notarial de Ruoms, de la parcelle cadastrée B 2315, d'une superficie de 1419m², au quartier le Ginestet, appartenant à Monsieur POUSSEREAU Jean-Louis, domicilié à JOANNAS 07 110, au N° 364 route de Blaunac.
- Monsieur CHAVENT Guy et Madame TACHON Christine, domiciliés 2 rue de l'Eglise à Largentière 07110, par Maître Florian MASSENET, notaire à Villeneuve de Berg, des parcelles cadastrées B 1965, 1967 et 1969, d'une superficie totale de 5329 m², au quartier les Fourniols, appartenant à Monsieur et Madame DELAETER Claude et Marie-France, domiciliés 3 rue du bosquet à LARGENTIERE 07 110.
- Monsieur REVERDY Axel, domicilié la boucle du Chevril à TIGNES 73 320, par Maître Florian MASSENET, notaire à Villeneuve de Berg, de la parcelle cadastrée D 123, d'une superficie totale de 100 m², au n° 12 de la rue Camille Vielfaure, appartenant à Monsieur SAVENAY Urbain, domicilié à BORGERHOUT (Belgique).
- Au terme d'une consultation menée le 08 Juillet 2024, en vue de la vérification des installations électriques et gaz du Gymnase, et après l'étude des propositions reçues, il est décidé de conclure un marché avec :
 - o Le bureau de contrôle « APAVE » 42 G avenue des Langories à Valence 26 905, pour un montant de 1 067,63€ HT soit 1 281,16€ TTC
 La dépense sera imputée au compte 6156 du budget primitif 2024.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	13
Nombre de votants:	18
Pour :	18
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 22 Juillet 2024,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.